

Syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 janvier 2022 à 18h00
à Pierrelatte

Régulièrement convoquée le 25 janvier 2022

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 h 00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 25 janvier 2022 s'est réuni à Pierrelatte sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Joseph **AIESI**, M. Bruno **ALMORIC**, M. Jean-Noël **ARRIGONI**, M. Sébastien **BERNARD**, M. Didier **BESNIER**, Mme Nelly **BODARD**, M. Yves **BOYER**, M. Daniel **BUONOMO**, Mme Fabienne **CARMON**, M. Fermin **CARRERA**, Mme Rachel **COTTA**, M. Yves **COURBIS**, Mme Aurore **DESRAYAUD**, Mme Christel **FALCONE**, M. Olivier **FAURE**, Mme Rosy **FERRIGNO**, Mme Marielle **FIGUET**, M. Alain **GALLU**, M. Maryannick **GARIN**, Mme Françoise **GONNET-TARBARDEL**, M. Yves **LEVEQUE**, Mme Marie-Pierre **LO MANTO**, Mme Marie-Christine **MAGNANON**, M. Hervé **MEDINA**, Mme Marietta **MIGNET**, M. Christian **PEYRON**, Mme Marie-Pierre **PIALLAT**, Mme Brigitte **PUJUGUET**, Mme Katy **RICARD**, Mme Christelle **RUYSSCHAERT**, M. Olivier **SALIN**, Mme Fabienne **SIMIAN**, Mme Pascale **TOLFO**, M. Anthony **ZILIO**.

POUVOIRS : M. Jean-Michel **AVIAS** (pouvoir à Mme Marie-Pierre **LO MANTO**), M. Jean-Michel **CATELINOIS** (pouvoir à M. Alain **GALLU**), M. Pierre **COMBES** (pouvoir à Mme Christelle **RUYSSCHAERT**), Mme Laurence **DEFONDS** (pouvoir à M. Christian **PEYRON**), Mme Marie **FERNANDEZ** (pouvoir à Mme Marie-Pierre **LO MANTO**), M. Juan **GARCIA** (pouvoir à M. Anthony **ZILIO**), M. Jean-Pierre **LAMBERTIN** (pouvoir à M. Anthony **ZILIO**), M. Christophe **MATHON** (pouvoir à Mme Françoise **GONNET-TARBARDEL**), M. Jean-Paul **MAZEL** (pouvoir à Mme Rosy **FERRIGNO**), M. Olivier **PEVERELLI** (pouvoir à Mme Pascale **TOLFO**), M. Roland **PEYRON** (pouvoir à M. Sébastien **BERNARD**), M. Benoît **SANCHEZ** (pouvoir à M. Christian **PEYRON**).

EXCUSÉS : M. Patrick **ADRIEN**, Mme Véronique **ALLIEZ**, Mme Valérie **ARNAVON**, M. Marc-André **BARBE**, M. Philippe **BOUNIARD**, M. Eric **CAROU**, M. Laurent **CHAUVEAU**, M. Thierry **DAYRE**, M. Jean-Frédéric **FABERT**, Mme Christine **FOROT**, M. Hervé **ICARD**, M. Jean-Michel **LAGET**, M. François **LAPLANCHE-SERVIGNE**, Mme Martine **MATTEI**, Mme Geneviève **MORENAS-MORIN**, M. Karim **OUMEDDOUR**, Mme Françoise **QUENARDEL**, M. Daniel **VEILLY**.

Secrétaire de séance : Mme Aurore **DESRAYAUD**.

Monsieur le Président remercie les élus pour leur présence à Pierrelatte, il fait l'appel des élus et constate le quorum. La séance peut donc être ouverte. Mme Aurore **DESRAYAUD** est nommée secrétaire de séance. Il soumet ensuite à l'approbation du Comité, le procès-verbal de la séance du premier décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du comité du 1^{er} décembre 2021 à Nyons est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La séance débute par une partie informative sur la récente loi climat et résilience et en particulier les travaux des Conférences des SCoT.

Christelle **RUYSSCHAERT** présente l'avancée des discussions autour de la mise en œuvre de la loi climat et Résilience qui fixe l'objectif d'atteinte du « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050. Les conférences de SCoT se sont mis en place à l'échelle des 13 Régions françaises, le SCoT Rhône Provence Baronnies participe au tour de table pour les Régions AURA et PACA.

Ces discussions se déroulent dans un contexte difficile. Il y a déjà une contrainte de temps pour produire la contribution dans un calendrier très contraint. Ensuite, le SCoT Rhône Provence Baronnies débute et nous n'avons pas encore de Projet stratégique à mettre sur la table des débats. Enfin, il persiste des flous importants quant à la mise en œuvre que ce soit en termes de définition (qu'est ce qui sera précisément suivi) que d'outil (de quelles données à l'échelle du SCoT bénéficiera-t-on ?).

Joseph AIESI intervient concernant les périmètres des deux interSCoTs : pourquoi le Gard Rhodanien n'y figure pas ? Christelle RUYSSCHAERT répond que les interSCoT (Rhodanien côté PACA et Ardèche-Drôme côté AURA) sont fixés par rapport aux deux SRADDET qui s'imposent au SCoT. Le SRADDET d'Occitanie ne s'oppose pas à notre SCoT. Néanmoins, au-delà d'un point de vue réglementaire, les liens sont aussi essentiels à prendre en compte avec la rive droite du Rhône côté Occitanie, ne serait-ce que pour des enjeux de mobilité ferroviaire.

Brigitte PUJUGUET et Rachel COTTA expriment leurs inquiétudes face à l'arrivée du « ZAN » sans réel outil pour le mettre en œuvre. Elles évoquent la procédure de PLUi et les grandes difficultés à demeurer attractif sans pouvoir proposer de nouvelles offres foncières. Christelle RUYSSCHAERT lui répond que les inquiétudes sont partagées et que le calendrier imposé, l'échelle du SCoT et l'état d'avancement de la procédure sont des difficultés supplémentaires. Néanmoins, ces difficultés n'empêchent pas le SCoT d'être présent dans les discussions et d'avoir voix au chapitre.

Sébastien BERNARD rejoint l'intervention présente et partage l'inquiétude. Il trouve ubuesque d'imposer une nouvelle loi alors qu'il n'y a pas de définition précise de l'artificialisation. L'accès à des données de référence consolidées va devenir déterminant alors que les EPCI élaborent des projets de territoire. Julien CORNILLET le rejoint en insistant sur l'importance d'avoir nos propres données car actuellement, nous n'avons aucun élément de comparaison avec les données de l'État. C'est pour cela que le renforcement de l'équipe est prévu sur ces missions. Cela sera déterminant pour construire nos analyses car aujourd'hui, l'Etat développe plutôt une vision clivante alors que nous devons faire valoir notre force commune comme 5^{ème} pôle de la vallée du Rhône. Sur les projets de territoires, il rejoint aussi la difficulté des élus de prévoir le développement alors même qu'il va devenir de plus en plus difficile d'être attractif. La question du maintien et du renforcement du niveau de services et d'équipements va aussi se compliquer si demain le territoire ne peut plus accueillir de nouveaux futurs utilisateurs. Le financement des équipements est une problématique qui va s'accroître avec le « ZAN ». Enfin, avec la raréfaction du foncier urbanisable, le développement des résidences secondaires risque de s'accroître et d'augmenter la saisonnalité des services.

Françoise GONNET-TABARDEL revient sur la question centrale de l'accès aux données à l'échelle du SCoT. Elle évoque l'état initial de l'environnement qui est en cours et la grande difficulté d'agréger des données très disséminées (notamment le diagnostic sur l'eau). Pourtant, ce travail est indispensable à l'échelle du SCoT, il ne faut pas attendre que l'État nous fournisse des données.

Il n'y a plus de question. Monsieur le Président ouvre donc la partie délibérative du

Comité syndical en présentant les deux premières délibérations relatives au budget 2022.

Monsieur le Président propose ensuite de passer à la lecture de la délibération N°1 : fixant le montant des cotisations par EPCI pour l'année 2022. Le montant de la cotisation par habitant est de 1.12€/habitant. Ce montant est inchangé depuis 2019, il le restera en 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Président présente le budget 2022, complètement conforme au débat d'orientation budgétaire présenté au premier décembre à Nyons. Le budget 2022 permettra de poursuivre les études engagées en 2021 et de lancer de nouvelles études (filières économiques, mobilité et SCoT & Santé).

En fonctionnement, le budget permettra le renforcement de l'équipe sur les missions d'observation du foncier. L'apport d'une équipe d'universitaire est aussi prévu à la rentrée 2022.

Aurore DESRAYAUD évoque la prochaine formation « Fresque de la ville » qui aura lieu le 10 mai après-midi. Elle demande si cette formation permettra d'aborder la question du ZAN ? Mathilde ROLANDEAU lui répond que cette formation sera d'abord ouverte aux élus de la commission thématique « Se loger » mais qu'elle pourra être élargie dans la limite des places disponibles (35 personnes). Elle sera suivie d'une conférence organisée au cinéma des Templiers à Montélimar largement ouvert (l'ensemble des délégués au SCoT et les 177 maires sont invités). Ces deux temps seront animés par l'agence Dixit.net et son fondateur Sylvain Grisot, auteur de plusieurs ouvrages sur la question de la fabrique de la ville et la qualité urbaine.

Il n'y a pas d'autres de question ni commentaire, le budget 2022 est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Président présente la troisième délibération qui fait directement écho au débat de la première partie. Mathilde ROLANDEAU précise les missions de cet agent qui tourneront principalement sur la mise en place des outils d'observation de l'occupation des sols, de l'évolution de la consommation d'espace d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

La question du temps de travail est abordée, le temps plein semble obligatoire pour être attractif sur cette offre.

Il n'y a pas de question et ni commentaire, la délibération est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président propose ensuite de passer à la dernière délibération qui coule de source après la délibération sur la création du poste qui vient d'être validée, il est question maintenant de modifier le tableau des effectifs du Syndicat.

Il n'y a pas de question et ni commentaire, la délibération est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Préalablement au prochain comité syndical, il y aura des échanges avec les services des DDT en lien avec la version définitive de la note d'enjeux. Ces échanges se

justifient par notre volonté absolue de démontrer à l'État que nous sommes des élus qui œuvrons dans un sens commun. Notre territoire de SCoT n'est pas composé de bouts de territoires indépendants les uns des autres, vision qui pourrait nous mettre dans une situation qui ne serait pas favorable au territoire. Il faut être et demeurer réactifs et pro-actifs dans la définition de notre vision et montrer pourquoi il faut rester unis.

Ne constatant ni question ni commentaire, Monsieur le Président remercie les élus pour leur participation et Monsieur Alain Gallu pour son accueil à Pierrelatte.

Monsieur le Président donne rendez-vous aux élus pour le prochain comité syndical au Teil le mercredi 1er juin à 18h00.